



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N° 23_0078

A Marseille, le 06/03/2023

MAIRIE DU 2E SECTEUR

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : REPAS ACM POUR LA MAIRIE DU 2E SECTEUR

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question 2, posée le 02/03/2023 :

Bonjour, Devons nous répondre en respectant la loi EGALIM qui est 50% de produits durables dont au moins 20% de produits bio ? Merci

Réponse 2, transmise le 06/03/2023 :

Oui il faut respecter la loi EGALIM.

La date initiale de remise des offres fixée au 21/03/2023 à 16 H 00 est maintenue.